

# RÈGLEMENT DU PARRAINAGE

SMI, mutuelle régie par les dispositions du livre II du code de la mutualité, Siren 784 669 954, agréée pour les branches 1, 2, 20 et 21, dont le siège social se situe à Cœur Défense – Tour A – 90-110 esplanade du Général-de-Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex, propose une offre de parrainage selon les conditions et modalités définies dans le règlement ci-après. En participant au parrainage, vous acceptez les présentes conditions dans leur intégralité.

## Article 1 – Objet

Le parrainage concerne toute nouvelle adhésion à une offre obsèques individuelle ou à une garantie santé individuelle SMI. Les nouvelles adhésions à SMI santé + et à un contrat collectif ne sont pas concernées par cette offre.

## Article 2 – Conditions de participation

Peuvent souscrire à une garantie santé individuelle les personnes âgées de moins de 76 ans, bénéficiant d'un régime obligatoire de Sécurité sociale.

Peuvent souscrire à une offre obsèques individuelle les personnes âgées de moins de 76 ans.

## Article 3 – Chèque cadeau pour les parrains

Le parrain recevra un chèque cadeau de 40 euros après le deuxième mois d'adhésion du filleul, une fois le paiement de la première cotisation effectué.

## Article 4 – Offre de bienvenue pour les filleuls

Le filleul bénéficie d'une offre de bienvenue correspondant à la gratuité du premier mois de cotisation.

## Article 5 – Conditions pour être parrain

Est considéré comme parrain, tout adhérent SMI, non radié et à jour de ses cotisations.

## Article 6 – Conditions pour être filleul

Est considéré comme filleul, toute personne qui souscrit à une offre individuelle santé ou obsèques. L'intéressé ne devra pas avoir eu le statut de membre participant SMI au cours des deux années civiles précédentes. Toute personne ayant fait l'objet d'une résiliation pour non-paiement de cotisation sera exclue de cette offre. SMI se réserve la possibilité de refuser tout parrainage qui lui semblerait litigieux.

## Article 7 – Validité du parrainage

Un couple ou une famille est considéré comme un seul filleul au moment de l'adhésion. L'ajout d'un bénéficiaire conjoint ou enfant sur un contrat existant n'est pas considéré comme un parrainage.

## Article 8 – Offre non cumulable

Cette offre de parrainage n'est pas cumulable, ni pour le parrain, ni pour le filleul, avec toute offre proposée par SMI.

## Article 9 – Durée

L'offre de parrainage est valable pendant toute l'année. SMI se réserve le droit de modifier ou de mettre un terme à cette offre de parrainage à tout moment, moyennant la diffusion

d'une information sur le site [www.mutuelle-smi.com](http://www.mutuelle-smi.com). Cette communication rendra opposable les modifications du présent règlement ou l'interruption de l'opération. La responsabilité de SMI ne saurait être engagée et aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être versée aux participants à la suite de cette modification ou interruption.

## Article 10 – Protection des données

SMI met en œuvre un traitement de données à caractère personnel pour la gestion d'une opération de parrainage. En application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement général de protection des données applicable au 25 mai 2018, vos données personnelles sont destinées à votre mutuelle SMI, régie par les dispositions du livre II du code de la mutualité, Siren 784 669 954, dont le siège social se situe à Cœur Défense – Tour A – 90-110 esplanade du Général-de-Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex, en sa qualité de responsable de traitement. Pour obtenir des informations sur la mutuelle, vous pouvez consulter le site [www.mutuelle-smi.com](http://www.mutuelle-smi.com).

Vos données personnelles peuvent être transmises au personnel des responsables de traitement, à ses partenaires et sous-traitants contractuellement liés, coassureurs, réassureurs, organismes d'assurance ou organismes sociaux des personnes impliquées, intermédiaires d'assurance, aux personnes intéressées au contrat, aux personnes intervenant au contrat ainsi qu'aux autorités de tutelle et de contrôle, habilités à recevoir de telles données.

SMI s'engage à ne collecter et à ne traiter que les données nécessaires à la finalité des traitements mis en œuvre. Les données sont collectées et traitées dans le cadre de la relation contractuelle à des fins de passation, exécution, gestion du contrat d'assurance, de recours contre tiers et de gestion des réclamations. Avec votre consentement, les données peuvent être utilisées dans le cadre de prospection commerciale. Les données sont également collectées à des fins d'actions de recherche et de développement, d'actions de prévention, d'élaboration des statistiques et d'études actuarielles ainsi que de gestion des demandes liées à l'exercice de vos droits, de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, à des fins de lutte contre la fraude à l'assurance et de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de retrait de votre consentement lorsque la base légale est le consentement, de demande de portabilité des données personnelles que vous nous avez confiées et de limitation au traitement des données vous concernant.

Pour en savoir plus sur la protection de vos données personnelles, vous pouvez consulter la page « Protection des données » sur le site [www.mutuelle-smi.com](http://www.mutuelle-smi.com). Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données par email à [protectiondesdonnees@mutuelle-smi.com](mailto:protectiondesdonnees@mutuelle-smi.com) ou par courrier à SMI – Cellule droit d'accès – Cœur Défense – Tour A – 90-110 esplanade du Général-de-Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex.